

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 on en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :

Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PRIX DE
 AT
 25 ce
 R
 50 cen

Les Annonces
 à Cahors, au
 rue de la Mair
 d'avance.

— Les Lettres
 affranchis sont rig
 fusés.

Cahors, imp. de A. I
 la Mairie,

CALENDRIER DU LOT.			
DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
19	Jeu.	s. Conrat.	Duravel.
20	Vendr.	s. Eucher.	Salviac.
21	Samedi	s. Flavien.	

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

SERVICE DES POSTES.		
HEURE DE DÉPART.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.
		6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 14 Février 1863

BULLETIN

La discussion de l'Adresse est terminée au Corps législatif. Ce document sera présenté à l'Empereur par une députation de la Chambre.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* : Le mouvement polonais paraît prendre de l'extension sur les frontières russes entre Lublin et Smolensk ; l'insurrection devient chaque jour plus difficile à étouffer. De petites bandes se forment sur tous les points.

Les bulletins russes qui proclament la défaite des Polonais ne seraient donc pas de la plus grande exactitude. Il est, du reste, incontestable que les troupes russes ont été forcées jusqu'ici de se tenir sur la défensive.

Malgré l'état de siège, dit le *Constitutionnel*, malgré l'extrême surveillance exercée, les insurgés paraissent avoir avec les habitants de Varsovie des communications incessantes et sûres.

« Journallement, dit la *Gazette nationale*, il part de Varsovie des gens allant rejoindre l'insurrection. « Ils partent, conformément aux ordres du commandant de la résidence de Varsovie », dont le nom est inconnu jusqu'ici ; mais qui publie des proclamations et qui désigne les camps où doivent se rendre ceux qui partent. On envoie aux insurgés du linge, de la charpie, des vêtements, etc., et pourtant on ne saurait se figurer une surveillance plus sévère aux portes de la ville et plus de difficultés faites aux sortants et aux entrants. »

Les chefs du mouvement ont publié deux nouvelles proclamations. La première est adressée aux fermiers, qui sont réfugiés à Varsovie, et leur ordonne de retourner dans leurs propriétés pour y attendre les ordres du gouvernement provisoire. L'autre s'occupe des jeunes gens de moins de 18 ans, et leur recommande de rester à Varsovie, puisque les rangs de l'armée nationale sont complets, et que ces jeunes gens ne

pourraient endurer les fatigues de la campagne.

Mais ces jeunes gens s'en tiendront-ils à cette recommandation, en présence de l'acte patriotique que signale la *Gazette nationale* sur le combat de Wengrow ? — « Deux cents adolescents, dit-elle, presque tous nobles, s'étaient dévoués pour couvrir la retraite des insurgés, se sont jetés sur les canons russes et ont massacré les artilleurs. — Ces deux cents jeunes gens sont restés sur place, mais ils ont sauvé le gros des insurgés. »

Les insurgés montrent partout une résolution désespérée et se battent avec un acharnement furieux.

L'insurrection a également éclaté dans les anciennes provinces de la Pologne ; la preuve, c'est un ordre de l'Empereur, inséré dans le *Dziennik*, qui met en état de siège des districts de la Lithuanie et de la Volhynie, limitrophes du royaume.

La Pologne prussienne est agitée à tel point, qu'à Berlin le bruit circule que le ministère est sur le point de déclarer l'état de siège dans le cercle de Kuhl, où règne une vive effervescence.

— L'insurrection voulant la formation du royaume de Pologne, « il devient nécessaire, dit la *Gazette d'Allemagne* du Nord, que la Prusse songe à une prompt intervention. » La *Gazette* ajoute : « Que les Polonais eux-mêmes devraient souhaiter l'intervention de la Prusse comme un moyen de terminer plus promptement une lutte sans issue, et que, dans ce cas, l'exercice du droit moral de la Prusse prendrait le caractère d'une médiation. »

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier l'opinion de ce journal.

La Grèce est péniblement impressionnée du refus du duc de Cobourg. La tranquillité publique est loin d'être rétablie.

Un décret du gouvernement provisoire nomme trois de ses membres pour présider à tour de rôle le cabinet. — Bulgars a échoué.

Les dépêches du Mexique annoncent que c'est le 28 décembre que M. le général Forey a quitté Orizaba. Le 6 et le 10 janvier, les convois d'artillerie et de munitions sont partis pour Puebla, afin de rejoindre le corps expéditionnaire commandé par M. le général Forey.

L'état sanitaire à Orizaba et à la Vera-Cruz était très-bon. A Tampico le débarquement du 8^e de ligne continuait. L'état sanitaire dans cette ville était également satisfaisant.

Les avis de New-York, transmis par le télégraphe, semblent aujourd'hui moins défavorables aux fédéraux. On parle d'une nouvelle démarche médiatrice que la France entreprendrait de concert avec la Russie.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 11 février ;
 Aujourd'hui a eu lieu à la Chambre l'élection de deux vice-présidents. Ce sont les deux candidats ministériels, MM. Restelli et Miglietti qui ont été élus par 120 voix sur 218 votants.

Berlin, 11 février.
 On lit dans la *Gazette du Nord* : Six émissaires d'Italie ont été arrêtés aujourd'hui dans le cercle de Kuhl et expédiés à Grandenz. Des armes à feu et des armes blanches ont été saisies en assez grande quantité chez un ecclésiastique et chez un aubergiste.

Dans le cercle de Strassburg on a arrêté des propriétaires fonciers, et on a saisi des armes et des correspondances révolutionnaires, qui ne permettent plus de mettre en doute un projet de coopération au mouvement de Pologne. La tranquillité règne pour le moment dans les districts limitrophes de la Pologne. La convention récemment conclue avec la Russie stipule, entre autres choses, que les soldats russes qui passeront sur le territoire prussien, conserveront leurs armes.

Madrid, 12 février.
 La dissolution de la Chambre des Députés, décidée en conseil des Ministres, aura lieu prochainement.

Les nouvelles chambres seront convoquées le 15 mai pour la discussion du budget.

Turin, 12 février.
 On mande de Rome : La population s'abstient toujours de prendre part aux réjouissances du carnaval, malgré les efforts du gouvernement pontifical. La souscription pour les victimes du brigandage marche

bien ; elle a déjà atteint, à Rome, le chiffre de 8,000 francs.

Londres, 12 février.
 On lit dans le *Morning-Post* : Le bruit a couru que le prince Louis de Hesse était candidat au trône de Grèce. Ce bruit est sans fondement. Le prince Louis n'est pas candidat, et n'a pas, jusqu'à présent, la moindre intention de le devenir. Aucun pas n'a été fait vers la solution de la difficulté.

Varsovie, 11 février, 7 h. 45 m. soir.
 Le lieutenant-colonel Mednikoff, chef d'une colonne mobile, composée de trois compagnies d'infanterie et de quarante cosaques, après avoir passé la Vistule, le 8 février, près d'Annapol, a occupé Zawichost. Il attaqué les insurgés commandés par Zdanowicz et Frankowski, les a complètement défaits et est entré le 9 à Sandomir, d'où les insurgés s'étaient enfuis la nuit précédente. — Les insurgés ont eu beaucoup de morts, et on leur a fait trente-deux prisonniers, parmi lesquels Léon Frankowski qui est grièvement blessé.

Le *Moniteur universel* et les différents journaux de la métropole nous ont appris qu'une société s'était formée sous la dénomination de Compagnie française des cotons algériens. Cette compagnie, à la tête de laquelle figurent les noms les plus honorables s'est constituée au capital de 25 millions, et elle a pour but, comme son titre l'indique, de développer dans notre colonie la culture du précieux textile, dont la lacune a dans ce moment de si désastreux effets. C'est-là certes une entreprise éminemment nationale, Aussi a-t-elle été déjà l'objet d'un accueil plein de sympathie, tant dans le monde des affaires que dans la presse. Nous reviendrons aux détails sur ce sujet, et nous espérons initier nos lecteurs aux avantages que nous semble présenter la compagnie dont nous parlons. L'espace dont nous disposons ne nous permet aujourd'hui que de signaler son existence à l'attention et à l'intérêt de tous.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Edouard Simon :
 « La réponse du roi de Prusse à la chambre des représentants fait, d'après les dépêches de Berlin, l'objet de discussions au sein des différentes fractions du parti libéral.
 » L'opposition, en effet, se trouve, par suite de la réponse royale, dans un grave dilemme.

ture dans leur dernière soirée de bonheur, elle sentit des larmes s'échapper doucement de ses yeux. Il lui sembla qu'ils ne pourraient plus jamais être aussi heureux qu'ils l'avaient été, et elle sentit clairement du moins que cela était impossible tant que Kornelli restait chez eux.

Pas la moindre trace non plus de vie et de satisfaction dans la salle où étaient les deux amis. Lindorm, assis sur un sofa, devant une table couverte de livres et de journaux, ne s'occupait qu'à chiffonner et à lisser ensuite une feuille hebdomadaire, tandis que le capitaine, debout près d'une fenêtre, battait du tambour sur les vitres avec ses doigts pour accompagner ses propres pensées.

Heureusement Hermer arriva. Il remarqua aussitôt que quelque chose clochait, et il fut fort surpris que Lindorm, qui ne désirait d'ordinaire d'autre société que son entourage, eût persuadé à Kornelli de rester. Mais, sans se permettre la moindre observation, il donna à l'entreten un tour gai et facile, parvint à dissiper la contrainte et le malaise, et proposa ensuite une partie de billard, qui fut acceptée avec grand plaisir. On se livra à ce délassement jusqu'à l'heure du dîner ; après ce repas, quand on eut un peu baillé, on fit la sieste, on prit le café, et les hom-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 février 1863.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

TRADUIT DU SUÉDOIS

de M^{lle} Émilie CARLEN

7

(Suite.)

IV.

Avant son départ, Brant employa encore une fois toute l'éloquence qu'il puisait dans son inquiétude pour déterminer Kornelli à le suivre. Mais ce dernier lui répondit :
 « J'ai donné ma promesse. Au surplus, ne crains-tu pas, Brant, je sais me maîtriser, sois en sûr ; je ne craignrai en Georgina que la femme de mon ami.
 — Et cependant tu l'aimes, interrompit Brant.
 — Oui, comme on aime un bel objet d'art ou un bijou, qu'il est impossible de faire descendre dans les mains d'un autre.
 — La reproduction est interdite.

onse, on le sait, n'est pas contresim-
ministres, et le roi lui-même l'a qua-
l'expression de ses opinions person-
En présence de ce fait, on peut se
er comment la chambre pourrait déli-
la réponse du roi sans engager une
irecte avec la couronne.»

LE MONITEUR DE LA FLOTTE.

lit dans le *Moniteur de la Flotte* :
Divers journaux étrangers ont annoncé
l'amiral Jurien de la Gravière rentrait en
ce malade. Nous sommes en mesure de dé-
er que cette nouvelle n'a aucune espèce de
dement. L'amiral est en parfaite santé. S'il
atre en France, c'est que le moment était
ou pour lui d'opérer ce retour.»

DÉBATS.

Le *Journal des Débats* applaudit à la lettre
de l'Empereur au duc de Malakoff, et il la con-
sidère comme résumé des idées et des princi-
pes qui serviront de base à la constitution défi-
nitive de l'Algérie.

« Il ne s'agit plus ni de spolier les indigènes
ni d'abandonner l'œuvre commencée, fait ob-
server M. Albert Petit. Les progrès de la coloni-
sation en Algérie doivent marcher côte-à-côte
avec les progrès de la civilisation des arabes.
La terre ne fait pas défaut. Dieu merci, aux hom-
mes entreprenants qui voudront consacrer à
l'Algérie leur labeur, leur intelligence ou leurs
capitaux, que le gouvernement général entre
franchement dans la voie libérale qui lui est
tracée par l'Empereur lui-même, qu'on se bâte
d'accomplir les réformes dont une expérience
longue et souvent désastreuse a démontré l'ur-
gence, qu'on accorde à l'Algérie cette consti-
tution si désirée et devenue si nécessaire, et
l'on est en droit d'espérer que le jour n'est pas
éloigné où la France sera dédomagée des sac-
rifices qu'elle s'impose depuis si longtemps.»

LE MONDE.

M. Coquille s'exprime ainsi, dans le *Monde*,
au sujet des proclamations répandues à Athè-
nes et tendant au rappel du roi Othon :

« Comme pis aller, la proposition n'est
peut-être pas mauvaise. Les Grecs avaient be-
soin d'une démonstration ; ils se sont donné la
démonstration par l'absurde. Ils ont été sans
lois, sans gendarmes, sans autorités consti-
tuées, libres enfin ! Liberté, égalité, frater-
nité, rien n'y manquait. Après quelques mois
d'une si risible expérience, le peuple grec
s'apercevrait-il qu'il est l'objet d'une mystifi-
cation ? L'Angleterre se moque de lui ; les pa-
triotiques grecs se moquent de lui. Les grecs ont
voulu voir la République ; ils l'ont vue et ils
en ont assez. Reste à savoir si, après ce congé
forcé, le roi Othon désire reprendre la direc-
tion du peuple hellénique. Pourquoi pas ? Les
anglais offrent les îles Ioniennes ; ce supplé-
ment de territoire, les grecs l'ont obtenu aisé-
ment, puisque le roi Othon est le seul candi-
dat qui agréé à l'Europe, le seul qui présente
des garanties sérieuses. Il est vrai cependant
que l'échauffourée des hellènes aura eu pour
résultat d'amener l'Angleterre à sacrifier gé-
néreusement son protectorat. Enfin de compte,
et si les choses allaient ainsi, les grecs n'au-
raient pas été les plus maladroits.»

LA FRANCE.

Nous empruntons les considérations suivan-
tes à un article de la *France*, intitulé « la
Liberté Ristreinte » et que signe M. de la
Pouterie :

« Il faut, dans l'intérêt du gouvernement,
qu'il y ait toujours, dans la pratique comme
dans la loi, une ligne de démarcation entre la
répression si sévèrement organisée qu'elle
puisse l'être, et la censure que le génie poli-

La seconde commença par la chasse, et, à cette
occasion, on resta la plus grande partie du jour au
presbytère, qui était sur la route. Peu à peu Lindorm
et Kornelli se trouvaient ensemble sur un pied plus
libre, presque amical, ils se sentaient tous les deux
et s'en félicitaient.

Lorsqu'ils rentrèrent vers le soir à Engelvik,
Georgina s'aperçut avec une joie véritable du chan-
gement qu'avait produit une journée passée ensemble
et un échange amical de pensées. Lindorm vola à
elle avec une joie franche, la pressa sur son cœur,
prit son fils sur ses bras, joua avec lui, et tout an-
nonça qu'il avait le cœur tranquille et heureux.

Kornelli, témoin de cette scène, eut la délicatesse
d'étouffer un soupir prêt à s'échapper de sa poitrine.
Il ne voulait pas être envieux, il ne voulait que
jouir de la vue de Georgina. On se mit gaiement à
table pour prendre le thé.

« Ma femme et moi, dit Lindorm d'un ton aimable,
nous aimons une lecture attachante ; si tu partages
notre goût, Kornelli, tu seras notre lecteur.
— Très-volontiers, » assura le capitaine.

Le baron alla chercher le livre dans le cabinet.
Pendant ce temps-là, Kornelli entretint Georgina de
leur visite au presbytère et lui raconta quel plaisir
il avait trouvé dans la conversation du pasteur véri-
table homme de Dieu, tout simple et savant sans le

tique de l'Empereur Napoléon 1^{er} condamnait
au milieu même des soucis de la guerre, avec
tant d'énergie dans une magnifique lettre que
vient de faire connaître le onzième volume de
sa correspondance.

« Ce n'est pas, nos lecteurs le compren-
nent, une théorie de gouvernement que nous
exposons ; car notre théorie, c'est la liberté
telle que l'Empereur l'a montrée dans un ma-
gnifique langage. Mais, du moins, tant que
le régime actuel n'aura pas été modifié par l'ini-
tiative du souverain, nous en désirons l'inter-
prétation libérale. Comment notre pays ferait-
il l'apprentissage de la liberté, si la liberté
n'était pas surveillée, mais séquestrée ; com-
ment alors se prépareraient dans les esprits ces
grands changements qui se mûrissent dans les
méditations de l'Empereur ; comment, si les
rigueurs pouvaient jamais revenir sur elles-
mêmes, les transitions s'accompliraient-elles ?
L'Administration ne pouvait donc mieux seron-
der les intentions libérales de l'Empereur qu'en
encourageant toutes les sages tentatives de li-
berté : les droits dont elle dispose pour les
réprimer, si elles s'exagèrent, peuvent lui
conseiller de ne pas les prévenir. Tous les ef-
forts concourant ainsi vers un même but, nous
avons cette confiance dans notre pays, dans sa
prudence, dans son énergie morale, qu'il par-
viendrait rapidement à la liberté par le
progrès.»

Pour extrait : LAVTOD.

COMPAGNIE FRANÇAISE
DES COTONS ALGÉRIENS

(Société anonyme)
Créée par acte passé devant M. Philéas VASSAL
et son collègue, notaires à Paris.

CAPITAL SOCIAL :
VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS
Divisé en 4 séries
De 12.500 actions de fr. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. Le comte de DAX, O. 2^e, ancien membre
du conseil du gouvernement de l'Algé-
rie, administrateur des chemins de fer
algériens.

Le vicomte N. DUCHATEL, C. 2^e, adminis-
trateur des chemins de fer de l'Ouest.

NUMA GUILHOU, président du conseil d'ad-
ministration du chemin de fer des Cha-
rentes, banquier.

Le marquis DE JOUSSELIN, 2^e, propriétaire.

Le comte G. DE VILLENEUVE, propriétaire.

H. DESTREM, ancien banquier, administra-
teur du chemin de fer de Seville à Cadix.

A. DU MESNIL, propriétaire.

Lesquels se compléteront jusqu'au nombre de 10
(art. 19 des statuts.)

DIRECTEUR DES CULTURES :

M. MAURICE DE FRANCLIEU, propriétaire agricul-
teur à Ben-Salah (Algérie).

BANQUIERS DE LA SOCIÉTÉ :

MM. LES FILS DE GUILHOU, JEUNE, 50, rue de
Provence, Paris.

Emission de 25.000 actions formant les deux
premières séries.

OBJET DE LA SOCIÉTÉ.

La guerre qui dévaste l'Amérique a privé la
France, en amenant la disette du coton, d'un
des principaux éléments de son travail et de
sa richesse.

Elle a condamné 500.000 de nos ouvriers à
l'inaction et à la misère.

Cette guerre, nul ne peut en prévoir le
terme.

Il faut donc aviser à en combattre les terri-
bles effets.

Le moyen, c'est de créer et développer les

moins de pédantisme, et, en outre, amphytrion agréa-
ble et enjoué, dès qu'il avait quitté le cabinet d'étude
pour la table bien servie.

En rentrant, Lindorm remarqua avec une satis-
faction vraie qu'il ne se manifestait pas la moindre
trace d'embarras, ni d'un côté, ni de l'autre.

Après avoir résumé succinctement la première
partie de l'ouvrage, le baron se mit à lire. Georgina
tricotait une jaquette pour son fils, et le capitaine se
tordait la moustache ; c'était un agréable tableau
domestique, et la petite société se sépara tard, très-
contente d'elle-même et des autres.

La semaine s'écoula ainsi au milieu des jouissances
d'une tranquille vie d'intérieur. Le baron devenait
plus calme, et le capitaine plus gai ; hôte agréable,
Kornelli était vraiment cher à Lindorm. Georgina
seule sentait au fond du cœur une anxiété indicible ;
mais elle n'en parlait pas, croyant que ce n'était
qu'un sombre fruit de cette antipathie inexplicable
que, malgré elle, elle conservait secrètement contre
Kornelli.

La session du tribunal venait de s'ouvrir, et Lin-
dorm avait besoin de se rendre, pour une affaire, au
lieu où il siégeait. Kornelli voulait absolument l'ac-
compagner, mais le baron l'en dissuadait de toutes
ses forces en lui disant que ce voyage serait souve-
rainement ennuyeux pour lui. Le capitaine céda par

cultures cotonnières partout où elles sont pos-
sibles. L'Angleterre y a déjà songé.

Le sol de l'Algérie est éminemment propre
à ces cultures ; les cotons algériens exposés à
Londres ont été l'objet de nombreuses distinc-
tions.

C'est dans ces circonstances que se fonde
sous la forme anonyme la SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES COTONS ALGÉRIENS.

MOYENS D'EXÉCUTION.

Encouragés par l'Administration supérieure,
et forts de l'adhésion presque unanime des
chambres de commerce, les fondateurs de
cette Société ont fait choix, dans notre co-
lonie, de 10,500 hectares de terres parmi les
plus fertiles et les plus aptes à la culture co-
tonnière.

Ces terres sont traversées par la route impé-
riale d'Alger à Oran ; le chemin de fer qui réu-
nira ces deux villes importantes les parcourra
dans toute leur étendue.

Un système complet d'irrigation, cet indis-
pensable élément de succès pour les cultures
cotonnières, sera facilement établi au moyen
des cours d'eau qui bordent et traversent très
heureusement ces terrains.

La Compagnie exploitera directement et
comme ferme-modèle une partie réduite de
ces terres ; le reste sera confié à des métayers
indigènes (khammès) ou Européens acclimatés,
familiarisés avec les cultures algériennes, et
qui, plus tard, deviendront des propagateurs.

Le coton, plante annuelle, se sème en
mars et avril et se récolte en octobre.

BÉNÉFICES PROBABLES.

L'expérience a démontré que les cultures co-
tonnières, faites rationnellement et avec des
capitaux suffisants, donnent, en Algérie (pri-
mes d'exportation comprises), un revenu net
de 560 fr. par hectare.

D'après les assolements admis en Algérie, le
quart environ des terres appartenant à la So-
ciété, soit environ 2,500 hectares, pourront
être cultivées en coton.

Ces 2,500 hectares produiront donc, pour
les cultures cotonnières seulement, un revenu
d'environ 1,400,000 francs, soit plus de
11 0/0 du capital employé.

Ces calculs sont établis sur les prix ordina-
ires du coton et non sur les prix exceptionnels
pratiqués en ce moment. Les produits des au-
tres cultures et des troupeaux viendront aug-
menter ce revenu.

RÉSUMÉ.

La *Compagnie Française des cotons algé-
riens* réunit toutes les conditions d'un place-
ment exceptionnel :

1^o Elle offre la sécurité absolue du gage,
son capital devant toujours être représenté par
des valeurs immobilières indiscutables ;

2^o Les revenus de son exploitation lui assu-
rent des dividendes importants ;

3^o La mise en produit de ses terres aura
pour effet certain l'accroissement considéra-
ble de leur valeur.

CONSIDÉRATION PARTICULIÈRE.

La *Compagnie* est mise purement et simple-
ment aux lieux et places des fondateurs qui ne
recevront, pour leur intervention, que le
remboursement de leurs frais et dépenses
justifiées.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La souscription est ouverte dès à présent.
Elle sera close dès que les 25,000 actions
formant la première émission auront été sous-
crites.

Les souscriptions reçues le dernier jour se-
ront seules soumises à une réduction propor-
tionnelle.

Les Versements auront lieu de la façon

courtoisie, et se résigna à rester à la maison ; mais
la baronne, prévoyant cela, avait, à l'insu de son
mari, invité sa mère à venir à Engelvik, et, au mo-
ment où Lindorm allait monter en voiture, sa belle-
mère sortait de la barque. Il n'eut pas de peine à
deviner la coïncidence, jeta un coup d'œil affectueux
à sa femme et s'empressa de gagner le rivage pour
recevoir M^{me} Hermer.

« Je te charge de bien amuser ces dames » dit le baron.
Puis, après avoir baissé la main à sa belle-mère et
les joues à sa femme, il monta en voiture et partit.
Son humeur était charmante, et son cœur allégé.
Après ses observations infructueuses de toute une
semaine il commençait déjà à regarder son plan
comme une folie. Mais, comme il avait décidé Kor-
nelli à prolonger son séjour, il fallait bien laisser
aller la chose, et il était parfaitement convaincu que
tout cela ne pourrait finir que très-bien. Il se rap-
pela, chemin faisant, les exhortations de Brant, et
il se sentit au comble du bonheur à la pensée que
Kornelli les quitterait dans quelques semaines. Il
résolut d'écrire par le prochain courrier à son ami
Brant pour calmer toutes ses inquiétudes en l'infor-
mant que, grâce à la Providence, tout avait marché
à souhait, qu'il avait reconnu à temps son erreur,
que Kornelli n'était plus pour lui qu'un hôte agréa-
ble, etc.

suivante :

100 francs en souscrivant ;
150 francs à la répartition.
Tout appel ultérieur de fonds devra être an-
noncé un mois au moins avant l'époque fixée
pour le paiement.

Les versements porteront intérêt à 6 0/0
pendant la période des travaux de mise en
culture des terres.

Les souscriptions seront reçues chez MM.
LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers
de la Compagnie, 50, rue de Provence, à
Paris.

On peut verser à leur crédit dans toutes les
succursales de la Banque de France et leur
adresser les récépissés.

Chronique locale.

Les soirées, un moment interrompues par
la maladie et la mort de Mgr Bardou, ont re-
pris de plus belle.

Celle de mercredi dernier, à la préfecture,
a été des plus brillantes et des plus animées.
La réunion était nombreuse. Les danses se
sont prolongées jusqu'à 5 heures du matin, et
se sont terminées par un charmant cotillon qui
a duré près de 2 heures.

Nous reviendrons sur les détails de cette dé-
licieuse soirée.

Une circulaire vient d'être adressée aux pré-
fets de l'Empire par M. Persigny, pour faire
centraliser au Trésor toutes les souscriptions
recueillies en faveur des ouvriers sans travail,
autres toutefois que celles qui ont pour but de
secourir les ouvriers d'une localité spéciale-
ment désignée par les souscripteurs.

On ne peut qu'applaudir à cette mesure.
Mieux que personne, en effet, M. le ministre
de l'Intérieur est à même de connaître toutes
les misères à secourir et de savoir dans quelles
limites les secours doivent leur être distribués.

Voici cette circulaire :

« Paris, le 5 février.

« Monsieur le préfet, plusieurs de vos collè-
gues m'ont demandé s'ils pourraient centraliser
à la caisse des receveurs-généraux les fonds
provenant des souscriptions ouvertes dans leurs
départements en faveur des ouvriers sans
travail.

« Je me suis concerté à ce sujet avec M. le
ministre des finances. Des instructions ont été
adressées à MM. les receveurs généraux : ces
comptables sont invités à recevoir les fonds
des souscriptions et à les transmettre au cais-
sier central du Trésor, qui, après la réparti-
tion opérée par mes soins, les fera parvenir
dans chaque département. Les paiements seront
ensuite effectués par les receveurs des finances
et les percepteurs sur des états approuvés par
vous.

« Cette centralisation au Trésor n'aura lieu,
Monsieur le préfet, que pour les souscriptions
qui ne seraient pas destinées au département
même où elles auraient été faites ; elle ne peut
ni ne doit être imposée, et elle n'est qu'une fa-
culté offerte pour faciliter la transmission des
fonds. Le gouvernement entend laisser à la
charité privée toute sa liberté d'action, soit
pour la destination, soit pour l'emploi des se-
cours ; les autorités locales, ainsi que les par-
ties versantes, doivent être bien convaincues
qu'elles restent maîtresses de donner à leurs
offrandes la direction qui leur conviendra.

« Le ministre de l'Intérieur,

F. DE PERSIGNY.»

Tels étaient maintenant les sentiments et les pen-
sées de Lindorm ; il était revenu à la raison, mais
dans son égoïsme, il remerciait Dieu d'avoir con-
duit son vaisseau dans le port, et il oubliait complè-
tement que Kornelli aurait peut-être à lutter plus
d'une fois contre les tempêtes de son cœur avant
d'aborder aussi en lieu sûr.

Et si le capitaine ne parvenait jamais à jeter l'an-
cre dans le port de la paix, qu'advierait-il de celle
de Lindorm ? Mais ce dernier croyait que Kornelli
trionpherait des tempêtes, et qu'il lui suffirait de
changer de lieu et de société pour que ses sentiments
fissent place à d'autres.

Ses affaires au tribunal terminées, le baron engagea
le président à l'accompagner le soir à Engelvik avec
Hermer, pour faire une partie et la connaissance du
capitaine Kornelli. Le digne magistrat, qui ne résis-
tait jamais à un argument fondé sur une table à jeu,
accepta sans se faire prier, et ces trois messieurs se
mirent en route.

À leur arrivée, ils trouvèrent M^{me} Hermer et Kor-
nelli seuls au salon et jouant au piquet, Georgina
était dans le cabinet à endormir son enfant, que la
dentition avait rendu très-difficile depuis le matin.

La suite au prochain numéro.

L'administration vient d'adresser des éloges à la nommée Mathilde, épouse Nigou, pour avoir retiré, le 1^{er} janvier 1862, la femme Marmade, d'une fontaine où elle était en danger de périr.

Par décision impériale du 4 février, M. le général de brigade Mavet, commandant la subdivision des Voges, est nommé au commandement d'une brigade de la division de cavalerie du 4^e corps, à Lyon, en remplacement de M. le général Favas, qui a reçu une autre destination.

Les passants de la rue de la Liberté s'arrêtent en foule devant la Librairie de J.-U. Calmette. Notre libraire familier des beaux-arts nous prouve son bon goût par l'exposition permanente d'admirables Cartes photographiques.

Chaque jour se déroule aux yeux des amateurs les reproductions fidèles des œuvres de nos grands maîtres anciens et modernes : les portraits de toutes les célébrités.

Pour placer dignement ces petites merveilles, on trouve à la même librairie, un beau choix de Passe-Partout, d'Albums à la portée de tous les besoins.

La Cour d'Aix vient de rendre un arrêt qui intéresse les chasseurs. Elle a décidé que le fait de faire ou de visiter les engrunados, pour les perdre alors que l'on n'est porteur ni de fusil, ni d'aucun autre moyen de prendre le gibier, constitue un fait de chasse avec engin prohibé, et a condamné le malheureux visiteur à 6 jours de prison et 100 francs d'amende.

CAISSE DU DEPARTEMENT DU LOT

Cette Caisse est une bourse commune à laquelle les jeunes gens du département ont seuls droit de prendre part.

La souscription est ouverte en sept séries facultatives, 400, 600, 800, 1,000, 1,200, 1,400, 1,600 francs.

Le versement des fonds se fait, au choix du souscripteur, chez un banquier, un notaire ou à la recette générale, où ils resteront déposés jusqu'à la répartition.

Les fonds des jeunes gens exemptés par leur numéro ou réformés, sont partagés entre ceux compris dans le contingent.

La répartition se fera au chef-lieu du département, hôtel de la Mairie, en présence d'un conseil de surveillance, composé de personnes honorables. Messieurs les souscripteurs seront invités à s'y trouver.

AVANTAGES

« En cas d'exemption légale ou de décès de l'assuré avant le tirage au sort de sa classe, la somme versée pour son compte reviendra à ses héritiers ou représentants suivant la règle du droit commun. »

Les bureaux de la Caisse sont établis, à Cahors, rue Henri IV, n^o 1, au premier.

Commentaire

sur l'impôt des chevaux et des voitures.

La question de l'impôt des chevaux et des voitures est, en ce moment, à l'ordre du jour. On l'entend discuter partout, et la loi du 2 juillet est généralement peu comprise, ce qui fait une grande incertitude dans l'esprit des contribuables.

M. Deshayes, chef de division à la préfecture de Montauban, vient de faire paraître un travail remarquable sur cette loi; et des différents commentaires qui ont été publiés, c'est assurément celui qui nous a paru le plus clair, le plus substantiel, et qui mérite le mieux, à tous les points de vue, d'être consulté.

Nous rendrons prochainement compte de cette brochure avec plus de détails; mais en attendant, elle mérite d'être signalée à l'attention du public.

Brochure in-8^o. — S'adresser à Paris, librairie Bacheffe; à Montauban, au bureau du Courrier de Tarn-et-Garonne. — Prix 1^{fr} 50^c — Remise au libraires.

M. Plantade, de Cahors, commis principal à Montsalvy, est appelé, sur sa demande, à remplir les mêmes fonctions à Aurillac.

Par décision du 6 février, M. Vernhet, receveur des contributions indirectes à Allanche, est nommé, sur sa demande et en la même qualité, à Montcuq (Lot).

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, que MM. Derrupé et Blaviel étaient chargés de l'administration diocésaine, le siège va-

cant. Nous donnons aujourd'hui le mandement qui leur confère ce titre :

MANDEMENT du Chapitre de la Cathédrale de Cahors, le Siège vacant, relatif à la nomination des Vicaires Capitulaires.

Nos Très-Chers Frères, nous avons pourvu au besoin le plus urgent de vos cœurs et des nôtres en prescrivant, dans notre premier Mandement, des prières pour le repos de l'âme de notre Evêque, de si regrettable mémoire. Pouvions-nous penser à autre chose, alors que son corps, à peine refroidi, sa bouche encore entrouverte et sa figure calme et presque souriante nous rappelaient, d'une manière si sensible, et ses bonnes paroles de la veille, et ses paternelles exhortations, et reflétaient en quelque sorte, à nos yeux, la touchante image de toute sa vie épiscopale ?

Aujourd'hui, après avoir ainsi levé les yeux et nos mains suppliantes vers le Ciel, où notre pieux Pontife nous en avons la confiance, réside déjà avec tant d'autres saints Evêques, ses prédécesseurs; après nous être écriés, avec le prophète Elisée, au moment où son maître Elie était enlevé sur un char de feu : Père, père, vous qui étiez le char et le conducteur d'Israël !... *Pater mi, pater mi, currus Israël et aurigo ejus !* nous nous voyons forcés, par les devoirs de notre charge, de détacher nos regards de cet émouvant spectacle, pour les porter sur vous, frères bien-aimés, et pourvoir à vos intérêts spirituels.

Du reste, hâtons-nous de le dire, la tâche nous est rendue facile, et par les règles constitutives et hiérarchiques de l'Eglise, et par la sagesse même qui a présidé, depuis longtemps, aux choix de notre premier Pasteur. D'une part, l'Eglise nous permet et nous prescrit même de nous décharger, dans un très-court délai, de l'administration du Diocèse, sur un ou plusieurs vicaires, qui deviendront les délégués du Chapitre. D'autre part, notre Evêque nous a laissés, dans la personne de ses deux Vicaires-généraux, des guides de son choix, sans doute, mais aussi des guides que leur capacité et l'ascendant de leur vertu ont rendu véritablement les hommes de tous.

C'est donc à eux, N. T. C. F., que vous obéirez désormais, en tout ce qui touche au salut de vos âmes, à eux que vous recourrez, dans vos nécessités spirituelles, comme aux représentants de l'autorité de J.-C., dans ce Diocèse; eux aussi que vous vénérerez et aimerez comme des pères, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous envoyer un nouveau Pontife selon son cœur et plein de son esprit.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, après avoir imploré le sacré-cœur de Jésus, la protection de l'Immaculée Vierge Marie et de saint Etienne, patron du Diocèse, nous avons nommé et nommons :

Premier Vicaire Capitulaire, M. Derrupé, ancien premier Vicaire-général. — Deuxième Vicaire Capitulaire, M. Blaviel, ancien deuxième Vicaire-général.

Et sera le présent Mandement lu dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse, le premier dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Cahors, sous le Seing du Doyen du Chapitre et celui de notre Secrétaire, le mardi 3 février 1863.

J. MARTIN, Doyen du Chapitre.

Par Mandement,

ALAZARD, Chanoine, Secrétaire-général.

Voici le Mandement de MM. les Vicaires-généraux Capitulaires :

MANDEMENT de MM. les Vicaires-généraux Capitulaires administrant le Diocèse de Cahors, le Siège vacant.

Nos Très-Chers Frères,

Vous le savez déjà, le malheur que nous redoutions n'a pas tardé à nous frapper : la mort nous a enlevé Mgr Jean-Jacques-David BARDON, notre Evêque bien-aimé; il a plu à Dieu de nous le retirer après l'avoir fait passer par les épreuves d'une longue et douloureuse maladie.

On vous a parlé de la douce résignation, du calme plein de courage du pieux Prélat, pendant ses derniers jours de cruelle souffrance et d'agonie. Quelle soumission à la volonté de Dieu ! Quelle acceptation pleine et entière de cette volonté toujours adorable ! « Mon Dieu, que votre volonté soit faite. Encore davantage si vous voulez. » Telles étaient ses paroles au moment des plus vives souffrances; et puis il aimait à se remettre entre les mains de Dieu, « *in manus tuas commendo spiritum meum* ; » il s'entretenait des espérances de la patrie, il baisait avec amour tantôt la relique de la vraie croix, tantôt le crucifix.

Heureuse fin ! N. T. C. F., digne de cette vie si pleine, marquée par tant d'œuvres qui, mieux que nos paroles, font l'éloge du Pasteur que nous pleurons.

Faut-il vous rappeler cette consécration du

diocèse au cœur sacré de Jésus, et l'institution de ces saluts qui, tous les mois, nous ouvrent les trésors de ce cœur adorable ? L'adoration perpétuelle est devenue pour chaque paroisse, comme une Pâque nouvelle, et, partout, elle a ranimé la foi et la piété des fidèles. Que de fruits de sanctification produits par les nombreuses missions et retraites données par ses soins ! L'esprit de religion a été singulièrement favorisé par l'élan qu'il a su donner pour la décoration, la réparation, la reconstruction des églises. Le couronnement solennel de la Vierge de Rocamadour, les antiques et vénérables sanctuaires de ce lieu béni, consolidés et restaurés, nous disent sa tendre dévotion pour Marie. Les statuts diocésains, les examens pour les jeunes prêtres, ses soins pour rendre de plus en plus utiles les conférences et les retraites ecclésiastiques, manifestent assez et son zèle pour la discipline et son intérêt pour tout ce qui pouvait contribuer au bien de son clergé. Les communautés si nombreuses dans ce diocèse, ces communautés, dont il a vu les établissements se multiplier si heureusement, pourraient nous dire quelle place elles occupaient dans son cœur et ses sollicitudes; aussi avec quelle effusion les a-t-il bénies, lorsque, quelques heures avant sa mort, nous lui avons exprimé la part qu'elles prenaient à ses souffrances, les vœux ardents qu'elles formaient pour sa conservation.

Nous n'essaierons pas de vous dire son dévouement au Saint-Siège, son amour filial pour le Vicaire de J.-C. Ses prêtres n'oublièrent pas avec quelle force et quel accent du cœur, peu de moments avant de recevoir les derniers sacrements, il leur a recommandé l'obéissance et l'amour pour le successeur de Pierre. Il était heureux d'avoir pu, par deux fois, et surtout dans une circonstance bien solennelle, porter l'hommage de son amour et de sa vénération au bien-aimé Pie IX, et ce ne sera pas une des moindres gloires de son épiscopat d'avoir rétabli dans son église la liturgie romaine qui en était bannie depuis près d'un siècle. Qu'il lui fut doux de recevoir sur son lit de douleur la bénédiction que lui envoya le Souverain Pontife !

N. T. C. F., vous avez prié, vous priez encore pour ce Pasteur qui vous a fait tant de bien, qui vous connaissait et que vous connaissiez, lui qui avait visité toutes vos paroisses et fait entendre sa voix dans toutes vos églises, lui qui tant de fois vous avait bénis, qui pour un si grand nombre d'entre vous fut le ministre du sacrement qui rend parfait chrétien; pour ce Pasteur qui vous laisse dans son testament si chrétien, si épiscopal, une nouvelle preuve de son ardente sollicitude pour le salut de son troupeau; car, dans ce testament, dont vous serez heureux de trouver ici les dernières paroles, il institue pour ses héritiers les deux séminaires de son diocèse.

« Je finis en donnant le baiser de paix à tous mes chers coopérateurs et ma paternelle bénédiction à tous mes bien aimés diocésains, leur demandant un souvenir dans leurs prières, et leur promettant, si j'ai le bonheur d'aller en Paradis, de prier moi-même incessamment pour eux, afin que nous nous trouvions un jour réunis dans le sein de Dieu, sur les doux rivages de l'éternité bienheureuse. »

Mais à ces prières que vous ne refuserez pas à ce bon pasteur, nous devons, N. T. C. F., nous hâter de joindre nos supplications pour obtenir un Evêque digne de celui qui n'est plus. Le salut du troupeau dépend en grande partie de celui qui le guide, et combien il importe aux brebis d'être sous la conduite d'un bon Pasteur. Priions donc, N. T. C. F., multiplions les bonnes œuvres afin que Dieu jette un regard de miséricorde sur notre église veuve et désolée et nous donne un Evêque selon son cœur.

Une de ces œuvres, N. T. C. F., une des plus propres à toucher le cœur de Dieu, c'est l'aumône; nous venons donc vous demander une aumône. Une portion considérable de la population industrielle de notre France gémit tout à l'heure dans la plus profonde misère; plusieurs centaines de mille de nos ouvriers sont absolument sans travail et par suite sans ressource; il y a là des multitudes de femmes, d'enfants, de vieillards qui ont froid, qui ont faim. Sans doute, le gouvernement s'est empressé de prendre des mesures pour adoucir des souffrances si dignes de sa sollicitude; et les grands corps de l'Etat se sont hâtés de voter les lois présentées à cet effet; mais l'Etat, et il l'a reconnu, ne peut pas tout faire; il a besoin que la charité privée lui prête son concours. Certes elle ne lui fait pas défaut, partout elle se lève à la voix de nos Evêques, et d'abondantes aumônes ont déjà prouvé ce qu'elle sait faire. Vous ne voudrez pas, N. T. C. F., rester seuls insensibles aux malheurs de ces frères, enfants de la même patrie; vos cœurs entendront leur cri de détresse, et, sans négliger les autres œuvres, qui vous sont recommandées, vous saurez trouver, vous aussi, le

moyen de contribuer au soulagement de souffrances si dignes de tout notre intérêt.

A ces causes :

Après en avoir conféré avec nos vénérables confrères les chanoines et chapitre de l'église Cathédrale.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Un service solennel sera célébré dans l'église Cathédrale, pour le repos de l'âme d'illustissime et révérendissime père en Dieu, Mgr Jean-Jacques-David Bardou, Evêque de Cahors, le jeudi 26 février.

Art. 2. A dater du jour de la réception du présent Mandement jusqu'au jour où sera connue la préconisation en consistoire de notre futur Evêque, tous les prêtres réciteront, à la Messe, la Collecte de *Spiritu sancto* avec la Secrète et Postcommunion tous les dimanches, pendant ce temps, on chantera le *Veni Creator* avec les Versets et Oraison, dans toutes les Eglises et Chapelles du diocèse, avant la Messe soit de paroisse, soit de communauté.

Nous recommandons à tous les fidèles du diocèse, et particulièrement à toutes les communautés religieuses, d'adresser à Dieu de ferventes prières et de faire au moins une communion pour le même objet.

Art. 3. Nous continuons les pouvoirs accordés par Sa Grandeur; mais pour le temps seulement porté dans leur concession.

Art. 4. Une Quête sera faite dans toutes les églises du diocèse, pour les ouvriers sans travail, de Rouen et autres diocèses atteints par le chômage de l'industrie cotonnière, le dimanche qui suivra immédiatement celui où on aura lu le présent Mandement. Le produit de ces quêtes sera envoyé aussitôt à MM. les Vicaires forains qui auront soin de nous en faire connaître le total sans aucun retard, et de l'expédier au plus tôt au secrétariat de l'Evêché.

Et sera le présent Mandement lu et publié dans toutes les Eglises et Chapelles du diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Cahors, sous notre Seing, le Sceau du Chapitre et le contre-Seing du Secrétaire de l'Evêché, le 7 février 1863.

DERRUPÉ, Vicaire-général Capitulaire, BLAVIEL, Vicaire-général Capitulaire.

Par Mandement,

ALAZARD, Chanoine, Secrétaire-général.

On ne saurait faire ressortir avec plus d'éloquence l'affreuse situation des milliers d'ouvriers cotonniers, qu'un chômage forcé réduit à la plus grande misère. Aussi, sommés-nous assurés que la voix de MM. les vicaires capitulaires sera entendue et que chacun s'empres- sera, demain dimanche, de contribuer, suivant ses moyens, au soulagement de ses frères malheureux.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 8 février 1863.

42 Versements dont 9 nouveaux... 3,978^{fr} 75
7 Remboursements dont 2 pour solde. 2,326^{fr} 15

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LATTOU.

THÉÂTRE.

Nous sommes confus de prendre si tard la plume pour entretenir nos lecteurs du talent d'une chanteuse légère de premier ordre, M^{me} Fauré-Brière, dont la présence à Cahors est une bonne fortune pour les habitués du théâtre et honore notre modeste scène.

M^{me} Fauré a été chanteuse légère à l'opéra comique de Paris, et à chaque campagne théâtrale le directeur de l'Opéra comique de Londres s'assure le concours précieux de cette artiste.

Ces deux titres, que nous aimons à invoquer, consacrent le talent de M^{me} Fauré et devraient à eux seuls lui mériter les sympathies du public. Mais combien s'accroît encore la bonne opinion que l'on a de cette artiste, quand une fois on l'a entendue.

A première vue, on reconnaît la comédienne intelligente, expérimentée, spirituelle. Physionomie expressive et des plus agréables, délicate tenue, grâce, distinction dans les moindres gestes, naturel parfait, diction très-correcte, finesse dans l'interprétation des moindres détails du rôle, M^{me} Fauré possède toutes ces qualités qui jettent l'animation et la vie dans une pièce et distinguent le véritable artiste.

A ce premier talent M^{me} Fauré joint celui de cantatrice émérite. Tout ce qu'on peut supposer de flexibilité à une voix de femme, M^{me} Fauré le dépasse, et on ne saurait mieux donner une idée de ses habiles vocalises qu'en les comparant à un déluge de

sons tous parfaitement purs, parfaitement distincts, doux ou vibrants, sympathiques, toujours suaves, qui s'échappent de son larynx de rossignol et tombent en flots d'harmonie sur l'auditoire.

Ce qui constitue, à notre avis, le talent d'une chanteuse légère, c'est la facilité, la pureté de ses vocalises, et chacun comprend combien de difficultés présente ce genre, combien d'études sérieuses, de travail constant il faut pour arriver à y exceller. Or nous avons peine à nous expliquer que l'on puisse reprocher à une chanteuse légère, d'abuser de la vocalise. Cela revient pour nous à dire : Chanteuse légère, cessez de nous plaire, privez-nous soigneusement de tout ce qu'il y a d'agréable en vous, dans votre voix ; la roulade fait votre mérite, eh bien ! conseil d'ami, renoncez-y.

Et pourtant ces aimables avis ont été donnés à M^{me} Fauré ! C'est en vain que les vrais admirateurs de son talent, ont prouvé, partitions en main, que M^{me} Fauré ne s'était rendue coupable que des vocalises marquées par l'auteur. M^{me} Fauré a remplacé le trio du troisième acte de la *Fille du régiment*, par les variations de Rodes, « la poésie écrite par un morceau de chant italien », a-t-on répondu, et on n'a pas voulu démoder de là.

Si les critiques avaient jeté les yeux sur les partenaires de M^{me} Fauré dans la *Fille du régiment*, ils auraient probablement compris que le trio devenait impossible, et qu'à moins de déchirer les oreilles de l'auditoire, il fallait lui substituer un autre morceau ; M^{me} Fauré s'est dévouée, et on lui fait un reproche de son dévouement... Nous répondons, nous, qu'elle a plu.

Les rôles de *Rosine*, dans le *Barbier*, et de *Carlo Broschi*, dans la *Part du Diable*, ont été de nouveaux succès pour notre ravissante chanteuse. Le dernier rôle a révélé son jeu plein de finesse et d'expression. Dans *Rosine*, nous avons surtout admiré la cantatrice.

M^{me} Fauré avait choisi, pour la scène de la leçon, des variations sur le *Carnaval de Venise*, composées par M. Fauré, premier violon solo de l'Opéra-Comique de Londres, dont le mérite, comme compositeur, ne le cède en rien à celui d'exécutant qui fait sa réputation. Jusqu'à trois salves d'applaudissements ont accueilli ce délicieux morceau qui met si bien en relief toutes les richesses de la voix de M^{me} Fauré. Ce soir-là, cette artiste a obtenu un vrai triomphe.

La représentation de jeudi, 12 février, nous fait un devoir de ne pas terminer ici cet article. Elle offrait tant de variété, cette soirée du 12 ! On y éprouvait tant d'émotions diverses, qu'omettre d'en parler ce serait méconnaître les jeunes talents qui se révèlent, les nobles sentiments de l'âme qui tendent à se faire jour.

Une partie du programme devait particulièrement attirer notre attention : Un jeune acteur, M. Lacoustène, avait mis en musique la brûlante inspiration d'un jeune homme de la localité, adressée à Marie... jeune et charmante personne, sans doute... peut-être aussi de la localité... et cette douce mélodie était, jeudi soir, soupirée en face d'un auditoire peu nombreux hélas ! mais qu'importe ! pourvu que Marie fût-là, qu'elle se sentit touchée par les poétiques et mélodieux accents de son adorateur : n'était-elle pas pour lui, le plus sympathique, le plus brillant des auditoires !

Tout cela n'est qu'hypothétique, bien entendu, un petit écart de notre folle imagination, que nous nous hâtons de maîtriser, pour ne voir en M. Lacoustène qu'un ténor léger, chantant sa *Mélodie à Marie*, sans autre intention que celle, fort louable, de mettre à jour une déli-

cieuse poésie de M. Edmond Lavergne, et de faire ressortir toute la fraîcheur de la musique dont il est lui-même l'auteur.

Regrettons qu'une émotion visible ait neutralisé les moyens vocaux de M. Lacoustène, et ne nous ait pas permis de bien apprécier toutes les délicates nuances de cette charmante production. — Les auteurs ont été demandés par tous les spectateurs, dont les applaudissements frénétiques prouvaient assez la vive satisfaction. M. Edmond Lavergne s'est modestement soustrait aux marques de sympathie du public... Ce n'est pas bien.

Louis LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

PRUSSE.

L'Europe affirme que l'Autriche repousse toute solidarité avec la Prusse et la Russie dans la question de Pologne, et que les généraux autrichiens n'assisteront pas aux conférences qui doivent être tenues à Varsovie, entre les généraux prussiens et russes. Ce journal dit que la reconstitution de la Sainte alliance est incompatible avec une Autriche libérale et parlementaire, ajoutant que l'Autriche gardera une stricte neutralité et témoignera aux insurgés la sympathie et les égards exigés par l'humanité.

POLOGNE.

Le *Journal de Varsovie* du 10 annonce que les bandes qui occupaient la forêt de Skierniewice ont été dispersés avec une perte de 50 morts et 40 prisonniers.

On mande de Vilna, le 9 : Le général Maniukine a dispersé de nombreux corps d'insurgés de Semiatyzy. La perte des insurgés serait de 1,000 hommes. Les troupes auraient eu 12 morts parmi lesquels six officiers.

Le village de Semiatyzy a été brûlé.

Dans la nuit du 6 au 7 février, le général Maniukine a atteint une bande d'insurgés, près du bourg de Semiatyzy, dans le district de Dielsx. Les insurgés au nombre de 5,000 accueillirent les troupes par une fusillade et blessèrent douze hommes dont six officiers.

A l'aube du jour, le général prit d'assaut la bourgade et mit en déroute les insurgés qui perdirent environ mille hommes tués ou blessés.

Cette bande était composée des débris de celles qui avaient été dispersées à Wengrow et Biala, et qui avaient passé le Bug pour se soustraire à la poursuite.

La ville de Zawichers a été prise par les troupes russes. Les insurgés se sont retirés vers Sandomir, poursuivis par les russes.

A la suite d'un combat, livré près de Winioryslupeze, et qui a duré une heure, beaucoup d'insurgés ont été faits prisonniers.

ITALIE.

Chambre des Députés. — L'ordre du jour porte les interpellations de M. Petrucci de la Gatina sur les affaires de Pologne.

Le ministre des affaires étrangères M. le comte Pasolini, prie la Chambre de ne pas engager cette discussion. Le gouvernement n'a pas les renseignements nécessaires pour bien apprécier les événements. Il donnera au représentant de l'Italie à St.-Petersbourg des instructions de nature à favoriser les intérêts italiens et l'amitié qu'existe entre les deux États.

M. Petrucci croit qu'il serait honteux pour l'Italie d'écarter la discussion lorsque les Parlements de France, d'Angleterre et de Suède ont envoyé un témoignage de sympathie à la Pologne.

MM. Crispi et Brofferio appuient M. de Petrucci. M. Miceli se plaint que le ministère empêche la manifestation des sentiments populaires en faveur de la Pologne.

Le président du conseil, M. Farini, rappelle que la prudence est nécessaire dans les questions étrangères et regarde la discussion comme dangereuse.

MM. Giorgini et Lanza déclarent que la majorité et la minorité sont unies dans les mêmes sentiments vis-à-vis de la Pologne, seulement la majorité écarte la discussion parce qu'elle ne croit pas de la dignité du Parlement d'émettre un vœu stérile.

La Chambre ne jugeant pas les interpellations de M. Petrucci opportunes, passe à l'ordre du jour.

Pour extrait : A. LAYTOU

Paris.

13 février.

Le bal costumé donné hier par l'Impératrice,

a été l'une des plus délicieuses fêtes de l'année.

S. M. l'Impératrice portant un costume vénitien du XIV^e siècle dont le devant du corsage était couvert de pierreries. Le prince Impérial en manteau vénitien et en bas rouges; l'Empereur avait revêtu d'abord un manteau véaitien en soie blanche et ensuite plusieurs dominos de différentes couleurs. La princesse Mathilde était en châteline de l'époque des Médicis, littéralement couverte de magnifiques émeraudes. La princesse Clotilde, poudrée, avait une robe de brocart d'or. M^{me} la princesse de Metternich était en diable noir, robe de velour semée de diamants. M^{me} la comtesse de Persigny personnifiait le feu. M^{me} la comtesse de Castiglione était en salammbro, cheveux épars, en diadème d'or, les bras et les pieds nus dans des sandales d'or, sa longue jupe traînante était portée par M. le comte de Choiseul, en costume de négrillon, qui tenait aussi un parasol au-dessus de la tête de la comtesse dont l'éclatante beauté n'a cessé de captiver l'attention générale, M^{me} A. de Rothschild, en oiseau de paradis.

Le quadrille des abeilles a été ravissant ; des jardiniers Louis XV sont arrivés dans le bal portant sur des lières des ruches en paille et d'où sont sorties un essaim de jolies abeilles blondes, c'étaient, entre autres, M^{le} Tascher de la Pagerie, M^{me} de Vatry, M^{me} Magnan, la princesse Troubetzkoi, la princesse Tolgorouki, M^{me} Pétra, M^{ll} Kindiakoff, M^{me} Coppent, etc. Les costumes d'hommes les plus remarquables étaient ceux du comte de Demidoff en fils de la nuit, avec son diamant le *Sancy*; du comte de Komar en Louis XIII, du comte de Niewerkerke en costume vénitien rouge avec capuchon, du duc de Montmoreau en Méphistophélès; du comte Agundo en Turc, etc., etc. Le cotillon, conduit par le marquis de Caux, en caucasien, n'a fini qu'à cinq heures du matin.

Demain ou après-demain paraîtra au *Moniteur*, assure-t-on, le décret portant nomination aux six sièges vacants du Sénat.

On écrit de Rome que le cardinal Antonelli vient d'adresser à tous les nonces apostoliques près les cours européennes, une protestation contre la circulaire de lord Russell qui attribue au Pape la demande d'un refuge à Malte sous la protection de l'Angleterre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BALS PARÉS ET MASQUÉS

MM. DULUC et St.-CHARLES ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils tiennent un Magasin de Costumes complet, pour Bal et Soirée, au Café Tulle, au premier, Cours Fénélon.

LA BANQUE DE CAPITALISATION rappelle qu'elle reçoit en participation dans ses opérations financières toute somme qu'elle qu'en soit l'importance. Les bénéfices sont répartis tous les mois ; les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. Intérêts élevés et constante disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. — Le compte-rendu de l'année écoulée et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco, sur demande. — Adresser les fonds par la poste, ou les verser dans les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. SAUDRIER et C^e, rue du Conservatoire, 11, Paris.

L'ACADÉMIE de l'Industrie française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une médaille d'honneur en argent à M. GEORGE, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les RHUMES, enrouements, cavarrhes, asthmes, gripes, etc., avaient été constatées par la Commission chargée d'en faire l'examen. — Médaille d'or en 1845. La PATE PECTORALE DE GEORGE, d'Épinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Étranger.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2^e quinzaine de janvier.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogram.
Bœufs.....	43	43	527 k.	0 ^e 63
Veaux.....	52	52	89 k.	0 ^e 74
Moutons.....	203	203	30 k.	0 ^e 55
Porcs.....	89	89	170 k.	4 ^e 20

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^e 08; Vache 0^e 73; Veau 1^e 49; Mouton, 1^e 19. Porc, 1^e 47.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 14 février 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	472	192	22 ^e 41	78 k. 240
Maïs.....	74	48	12 ^e 62	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

12 février 1863.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 50	» 15	» »
4 1/2 pour 100	99	» »	» »

13 février.

Au comptant :			
3 pour 100	70 35	» »	» 15
4 1/2 pour 100	99	» »	» »

14 février.

Au comptant :			
3 pour 100	70 60	» 25	» »
4 1/2 pour 100	99 25	» 25	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

12 février. Calandrié (Elisabeth), rue Batut.
13 — Lemosy (Jean), naturel, St-Henry, jumelleu Lemosy (Marie-Jeanne), naturelle, St-Henry, jumelle.

Mariages.

11 — Dumontel (Antoine), maçon, et Labarrière (Louise), sans prof.
12 — Valmary (Louis), tonnelier, et Rozières (Antoinette), sans prof.
— Terrié (Arnaud), cultivateur, et Périé (Catherine), domestique.
13 — David (François), cultivateur, et Delmas (Anne), sans prof.
— Plantade (Alexandre), cordonnier, et Boudou (Marie), sans prof.

Décès.

13 — Bouzerand (Léon), ancien huissier, 51 ans, Place-au-Bois.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

PREFECTURE DU LOT.

Route Impériale numéro 111, de Milhau à Tonneins.

Règlement des Alignements dans la Traversée de Mercuès.

ENQUETE.

Avis au Public.

L'avant-projet présenté par M. l'ingénieur en chef du département, pour le règlement des alignements de la Route Impériale, n^o 111, dans la traverse de Mercuès, restera déposée au secrétariat de la mairie de cette commune, pendant une période de huit jours francs, du 21 au 28 février courant inclusivement.

On pourra prendre connaissance de cet avant-projet, sans déplacement, pendant la durée du dépôt, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs observations par écrit, ou bien à les faire verbalement à la mairie.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 13 février 1863.

Le Préfet du Lot,
Chevalier de l'Ordre impérial,
de la Légion-d'Honneur,
M^{le} P. DE FLEURY.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE,

A CAHORS.

Albums et Passe-Partout pour photographies. — Sujets de genre et religieux photographiés au carbone, format Cartes de visite. Reproduction des œuvres des maîtres anciens et modernes. Portraits detoutes les célébrités contemporaines. Compte-Rendu des débats judiciaires à l'occasion de la représentation du *Fils de Giboyer*, à Toulouse 1 volume in-8^o, net..... 1 25c.

PROCHAINEMENT :

Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution, par P.J. Proudhon, 1 volume in-12..... 3 50
La Sorcière, par I. Michelet, édition augmentée, in-12..... 3 50

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. à l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

BAYLES J^{ne}

À l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnon, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

CASTANET

LITHOGRAPHIE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.
Cartes de Visite

MAUX DE GORGE

INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE

PASTILLES DE DETHAN

au sel de BERTHOULET

(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, dérivent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT DE DETHAN

Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

ÉLIXIR, POUDRE DE DETHAN

Dentifrices au sel de Berthollet

Parfums et savons agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Élixir et de la Poudre dentifrices pour la toilette de la bouche; ils s'emploient concurremment.

DÉPÔTS :
A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

23^{me} ANNEE GODINAUD fils, ANNEE 23^{me}

GALERIE FONTENILLE, A CAHORS.

Bel assortiment de PIANOS NEUFS des meilleurs facteurs de Paris.

VENTE AVEC GARANTIES

Harmoniums et Pianos D'OCCASION

Vente, échange et locations à des prix modérés.

Vente et réparations d'instruments. — Accords de pianos.

Librairie classique et religieuse. — Musique et fournitures de bureau.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

TE SURMESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.